

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 avril 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 25 avril 2017 à 21 heures dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Budgets primitifs M49 – assainissement- et M14 -commune – et fiscalité directe locale*
- *Projet de skate park*
- *Projet d'étude en vue de la réalisation d'un raccordement assainissement collectif au « Grand Sol »*
- *Plans du projet de parking aux abords de l'école*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, OLIVIERO Carole, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, HUBERT Béatrice, DIAZ Carine, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie, DESCOTTE Martine, TORNER Roxane, CASTELLE Frédéric

Excusés :

- M. GLEYZES Frédéric ayant donné procuration à M. MENGAUD Marc
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à M. CASTELLE Frédéric

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule à cette réunion,

- le compte rendu de la séance du 15 mars 2017 est approuvé.

I- Budget primitif

• **M 49 – assainissement**

M. LELEU présente le compte administratif 2016 dont le résultat est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	79 593.00	45 455.49
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat d'exploitation reporté		34 137.51
=	=	=
Total de la section d'exploitation	79 593.00	79 593.00

MD

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	58 982.06	370 353.53
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	380 091.29	
Résultat d'exploitation reporté		68 719.82
=	=	=
Total de la section d'investissement	439 073.35	439 073.35
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	518 666.35	518 666.35

M. CASTELLE demande où en est l'étude du dossier concernant l'étude pour l'assainissement à Saint Anatoly. M. LELEU répond que l'étude non réalisée en 2016 est reportée sur 2017. M. CASTELLE évoque la prolongation du réseau jusqu'au Grand Sol et fait remarquer que l'étude ne figure pas. M. MENGAUD répond que les frais d'études relèvent de la section de fonctionnement. M. LELEU ajoute qu'elles n'apparaissent pas en programmes distincts. Les études feront l'objet plus tard d'une inscription en section d'investissement en fonction de leur teneur et de la volonté du Conseil Municipal. En tout état de cause cela ne sera pas avant 2018.

- **M14 – commune**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	2 312 097.00	1 910 069.34
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		402 027.66
=	=	=
Total de la section d'exploitation	2 312 097.00	2 312 097.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	1 127 912.00	681 062.79
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	705 679.00	1 012 518.51
Résultat d'exploitation reporté		140 009.70
=	=	=
Total de la section d'investissement	1 833 591.00	1 833 591.00
TOTAL DU BUDGET	4 145 688.00	4 145 688.00

Concernant la fiscalité, M. LELEU propose de maintenir des taux constants et rend compte de la décision de la commission des finances qui, au vu des grandes lignes du budget, a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter les taux de la fiscalité.

En réponse à la question de Mme DESCOTTE concernant les dotations de l'Etat, M. LELEU répond qu'il y a eu une baisse de la dotation de fonctionnement (DGF). Concernant la taxe d'habitation, M. MENGAUD précise que le taux de la commune est inférieur à la moyenne départementale. Le taux du foncier non bâti est plus élevé que la moyenne nationale. Les taux votés par la communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS sont à la hausse. En conséquence il est décidé de ne pas augmenter celui de la commune afin de ne pas grever le contribuable. M. CASTELLE fait état de l'augmentation de la part intercommunale du foncier non bâti de manière importante de l'ordre de 120 %.

Mme DESCOTTE demande s'il a été prévu au budget

- aire de jeux de l'école
- l'équipement de la classe ULIS
- les dépenses de personnel
- la pérennisation des contrats aidés

M. LELEU répond que cela est prévu.

Concernant la pérennisation de contrats aidés, Mme TORNER précise qu'il est de toute utilité de garder les personnes que l'on a formées. M. LELEU répond qu'il n'y a pas de raison de ne pas les garder.

Mme DESCOTTE demande où en sont les travaux de pose de clôture entre les deux cours au groupe scolaire. M. LELEU répond que cela a été fait. La mise en place de panneaux d'affichage et de range vélos est validée.

Mme DESCOTTE évoque l'état d'entretien des espaces verts qui n'est pas satisfaisant. L'équipe technique a beaucoup de travail et elle demande si un contrat de sous-traitance peut être envisagé. M. LELEU répond que cela peut être étudié et qu'il est nécessaire de définir les besoins. M. CASTELLE précise que cela pourrait concerner l'entretien des lotissements. M. MENGAUD propose d'étudier cette solution.

FL
MD

A la question de Mme QUERTAN demandant où en est le projet de skate park, M. LELEU répond que cet équipement est budgétisé et que l'étude reste à faire pour l'obtention de subventions. Concernant le presbytère de Lanta, il en est de même.

M. CASTELLE demande où en est le projet concernant le projet de maison des services publics au bureau de poste. M. MENGAUD précise que le projet est inscrit. La Poste doit proposer un projet de réaménagement pour répondre au besoin de confidentialité. M. MENGAUD précise que les facteurs vont rester et qu'il y aura un réaménagement du tri postal.

Mme DIAZ rend compte du travail de la commission scolaire pour le projet d'aire de jeux à l'école. L'appel d'offres a eu lieu et le prestataire a été choisi. M. MENGAUD demande que l'aire de jeux soit opérationnelle à la rentrée de septembre.

M. MENGAUD propose de voter les taux des contributions directes. Il propose de ne pas augmenter et de reconduire les taux de 2016. Taxe habitation : 16.73 – Foncier bâti : 18.90 – Foncier non bâti : 87.39.

Le Conseil Municipal après le vote suivant : 0 voix contre – 3 abstentions – 16 voix pour – fixe les taux de la fiscalité directe locale demeurant identiques à ceux de l'exercice précédent.

M. LELEU propose de voter les subventions aux associations. Il précise que deux nouvelles subventions sont inscrites, à savoir l'Association Sportive du collège et une subvention au Meilleur Ouvrier de France du fait de l'obtention de ce titre par un jeune Lantanais. La proposition de montant alloué à chacune est de 200 €. Un débat est ouvert au sein du Conseil Municipal du fait de la modification pour certaines associations :

- Soledra : - 500 €

- Lanta bulles : + 200 €

- Arté Lanta: + 200 €

- Foyer rural : + 500 € (en raison de l'organisation de la fête du 14 juillet à St Anatoly en 2017)

M. CASTELLE évoque l'augmentation de la subvention allouée à la SOLEDRA en et demande des explications pour la baisse de 500 € en passant la subventions de 2000 € à 1500 €. M. LELEU répond qu'il était attendu plus de manifestations organisées sur Lanta et que cela n'a pas été le cas. Il est reproché le fait que cette volonté annoncée verbalement n'ait pas été pas été clairement précisée par écrit pour être prise en compte. M. LELEU précise que ce montant pourra être revu à l'avenir.

M. CASTELLE évoque le fait que ce point n'a pas été présenté lors de la commission finance du 24 avril 2017.

M. MENGAUD propose de procéder au vote des budgets :

- M 49 : budget d'assainissement :

Le Conseil Municipal approuve le budget après le vote suivant : 0 voix contre – 3 abstentions – 16 voix pour.

- M. 14 : commune

Selon la loi, les membres suivants appartenant aux bureaux d'associations ne peuvent participer au vote et quittent la salle: Mme QUERTAN et MM. BOUSQUET, BLANCHARD, SICARD, ALBERTON. Mme DESCOTTE ne souhaite pas participer au vote car très proche du président d'une association mais elle n'appartient pas au bureau. Elle quitte aussi la salle.

Le Conseil Municipal approuve le budget selon le vote suivant : 0 voix contre- 3 abstentions – 10 voix pour.

II – Projet de skate park

Mme OLIVIERO revient sur l'historique du projet consistant en une rencontre avec les jeunes qui ont proposé par la suite une liste de sites d'implantation. Une implantation au niveau du village est à proscrire en raison du bruit. L'implantation dans un site trop isolé n'attirerait pas les utilisateurs. L'emplacement qui convient le mieux se trouve à côté du terrain multisports sur le site de « Boulet ». Il conviendrait de sécuriser l'accès. Cette implantation pourrait donner lieu par la suite à un développement du site avec la mise en place d'une table de ping-pong et d'autres équipements à définir.

A la question de Mme QUERTAN portant sur la proximité du site attribué aux jardins partagés, Mme OLIVIERO précise qu'il est éloigné et ajoute de que le site de « Boulet » est compatible pour tout le monde.

Mme OLIVIERO propose au Conseil Municipal l'implantation du futur skate park sur la zone de « Boulet ». Le Conseil Municipal accepte l'installation de cet équipement sur cette zone par 0 voix contre – 3 abstentions – 16 voix pour.

III – Projet d'extension du réseau d'assainissement pour la zone du Grand Sol

M. MENGAUD informe le Conseil Municipal de la demande des riverains du secteur « Grand Sol » portant sur la possibilité de raccordement de leurs propriétés au réseau d'assainissement collectif du fait qu'elles sont équipées d'assainissements autonomes classés comme vétustes et à refaire à la suite des contrôles effectués par le SPANC.

M. MENGAUD a soumis le cas au cabinet de géomètre VALORIS qui propose une étude de faisabilité au prix de 3200 €. M. LELEU explique que cette étude est complexe et donnera lieu à des relevés topographiques précis.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le lancement de cette étude.

IV – Plans du projet de parking aux abords de l'école

M. MENGAUD présente le plan du projet d'urbanisation du chemin des écoles comprenant du stationnement et du cheminement piétonnier le long de la voie et incluant le futur parking. A l'examen du projet, des modifications sont demandées pour la partie stationnement le long de la voie. M. MENGAUD fera rectifier l'esquisse en conséquence.

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de Mme DIAZ proposant de s'occuper de l'étude de l'aire de jeux à implanter en contiguïté du parking.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, les points suivants ont été abordés.

- Mme DESCOTTE demande l'état d'avancement du projet de déchetterie. M. MENGAUD répond que des crédits sont déjà votés par la communauté de communes TERRES DU LAU-RAGAIS et TRIFYL organisme de tri. Cependant l'étude pour la voirie s'avère être onéreuse. La déchetterie devrait être opérationnelle en 2018.
A l'issue de cette discussion, il également évoqué l'état des points de collectes qui sont sales du fait de dépôts abondants et sauvages.
- Mme DESCOTTE donne lecture d'une lettre au nom de la commission scolaire faisant état des difficultés rencontrées et des relations difficiles dans le groupe scolaire. M. MENGAUD informe le conseil municipal que le Maire dispose seul de la compétence pour la gestion du personnel et qu'il remet dès à présent en place le fonctionnement hiérarchique pour la gestion

du personnel et des services qui selon la loi relève du fonctionnaire à la tête des services. Les élues de la commission scolaire sont d'accord avec cette organisation car cela fonctionne ainsi depuis trois ans et ça n'a jamais été officialisé. Elles informent le Conseil municipal que tout ce qu'elles ont mis en place au sein de l'école a été fait en concertation avec Mr le Maire et/ou la direction générale des services et validé par eux. Elles demandent un écrit à Mr le Maire pour rétablir cette vérité ; à ce jour ça n'a pas été fait. La commission scolaire n'a jamais été décisionnaire. Elles informent le conseil municipal que le fonctionnaire à la tête des services et en train de rédiger les fiches de poste des agents. M. MENGAUD demande que dorénavant tout mail provenant du groupe scolaire soit adressé directement au secrétariat qui traitera et fera suivre aux élus concernés selon le degré de pertinence. Il demande à la commission scolaire de se recentrer sur sa mission de suivi en général et sur les projets d'investissement et d'avenir du groupe scolaire. La PMI a donné un avis favorable à l'ouverture d'un ALAE. Or, la commission scolaire n'a pas été informée. Mme TORNER fait savoir qu'elle ne souhaite plus travailler dans l'urgence. La commission scolaire souhaite une organisation structurée des services de l'école, le bien-être des agents sur leur lieu de travail, un traitement juste de l'ensemble des agents.

- M. CASTELLE demande une réorganisation de la l'affichage dans le hall de la mairie.

La séance est levée à 22 h 55.

The image contains several handwritten signatures and initials in blue and black ink. The signatures are scattered across the page, including a large signature at the top left, a signature with the name 'Rang' written below it, a signature with 'Descotte' written below it, and a signature with 'Blanc' written below it. There are also several smaller initials and scribbles, including 'M. Mengaud' and 'Mme Torner' written in blue ink. A signature with 'Castelle' written below it is also visible. The signatures are written in a cursive style.